

SAVAS

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2006

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le jeudi 23 novembre 2006 à 18h30 sous la présidence de Madame FOREL, Maire.

PRESENTS : M. BERTRAND D. - COSTE S. - M. DESSEMOND R. - M. FERRAND J. –
Mme FOREL M. – M. GERY J. - M. MANOHA B. – Mme MARCON C. –
Mme MICALLEF MORENO C. - M. PERRET A. – M. SEJALLET P. –
M. THOMAS A.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROUSSON F. - M. RULLIERE Y. - Mme SERAYET M.

VIREMENTS DE CREDITS

En cette fin d'année des ajustements budgétaires sont nécessaires. Les virements de crédits présentés sont adoptés à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DE SAVAS POUR 2007

A l'unanimité le conseil municipal décide de verser à l'O.G.E.C. la somme de 615 euros par élève résidant sur Savas pour l'année 2007, ce qui représentera un montant de 19 680 € à inscrire au budget 2007 .

REDEVANCE ASSAINISSEMENT : ACTUALISATION DES TARIFS

Constatant qu'au niveau du budget assainissement les recettes de fonctionnement n'équilibrent plus les dépenses il est impératif de revoir le montant de la redevance assainissement.

Plusieurs propositions sont étudiées. Unanimité pour approuver les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2007.
Particuliers : Partie fixe : 75 euros par compteur, Partie variable : 0,90 euro par m³ de 0 à 400 m³, 0,10 euro au delà de 400 m³. Commerces : Partie fixe : 75 euros par compteur, Partie variable : 0,90 euro par m³ de 0 à 400 m³, 0,50 euro au delà de 400 m³.

OPERATION FACADES : définition du périmètre, taux de subvention communal

Le Conseil Municipal ayant décidé de participer à l'opération façades mise en œuvre par le Syndicat Mixte Ardèche Verte dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes il doit délibérer pour définir le périmètre d'intervention et le taux de subvention communale. Des informations sont données sur le règlement d'intervention. A l'unanimité il est décidé que l'opération sera limitée au centre bourg du village et au bâti ancien du hameau de Charézy. Le taux de subvention de la commune est fixé à 10%. Le taux de la subvention de la Région est fixé à 20 %.

Les propriétaires concernés par ce périmètre et intéressés par cette opération peuvent dès à présent s'informer auprès de la mairie pour prendre connaissance des conditions d'attribution.

SUBVENTION POUR LE SERVICE D'ENTRAIDE ET DE MAINTIEN A DOMICILE

La SEMAD intervenant auprès de neuf personnes sur la commune de Savas sollicite une subvention. A l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer une subvention équivalente à celle versée à l'A.D.M.R. soit 110 euros.

Bâtiments communaux

Le jugement relatif au dossier de la discothèque a été rendu le 10 novembre. La commune n'a pas reçu à ce jour la notification de ce jugement.

Les travaux de restauration du chauffage de la salle polyvalente sont en cours. La partie bar est terminée.

Urbanisme

Zone AU des Hauches de Tourton : le dossier avance, une réunion est programmée avec le bureau d'études et le service Urbanisme de la D.D.E. à Privas.

En ce qui concerne la zone des Varennes l'avancement de ce dossier dépend de la volonté des propriétaires de ce secteur.

Plan Local de l'Habitat, désignation des délégués de Savas au sein des commissions. Les horaires fixés en journée ne favorisent pas la participation des adjoints et conseillers soumis à des contraintes professionnelles.

Voirie : programme 2007 : des estimations ont été demandées pour trois projets possibles. Le choix sera fait en fonction de l'avancée des négociations pour des acquisitions foncières et des devis.

Syndicat Départemental des Energies : les communes doivent transmettre leur programme 2007 avant le 1^{er} décembre. Le conseil décide de proposer l'extension de réseau pour l'aménagement de la zone des Hauches de Tourton et l'installation de lampes. Reste à définir les secteurs prioritaires et le nombre en fonction des capacités budgétaires et des subventions possibles.

Syndicat Mixte du Canton de Serrières : des informations sont données sur les propositions qui ont été faites lors de la dernière réunion du conseil Syndical pour régler le problème du personnel.

La communauté de communes de Rhône Valloire propose la prise en charge de l'employé au prorata du nombre de communes soit 4/17 (Andance, Peyraud, Champagne, St Etienne de Valoux) . la Communauté de Communes Vivarhène propose de porter administrativement le poste et de participer à hauteur de 11/17. Reste les communes de Savas et Thorrenc pour lesquelles la même répartition est proposée. Le conseil municipal souhaite que la dissolution du Syndicat soit réalisée au plus vite et donne son accord de principe pour une prise en charge à hauteur de 1/17.

Questions diverses

Remerciements aux bénévoles qui ont planté les pensées à la veille de la Toussaint.

A l'occasion des fêtes de fin d'année les employés communaux seront invités à partager la bûche et le verre de l'amitié le lundi 18 décembre à 16h30. Les conseillers disponibles sont invités à participer.

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 6 janvier 2007 à 11h.

Courrier de Boulieu pour information sur les activités organisées à l'occasion du Téléthon ;

Remerciements des Cyclotouristes et de l'Association « Cheval coeurs fidèles » à l'occasion de leurs manifestations.

Il est signalé le mauvais état du filet du terrain de tennis et la présence de mousse sur le sol. Il est décidé d'étudier comment y remédier.

La séance est levée à 20h30.